Journal de Roubaix

Cinquante-huitième année. — N° 147. ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix MARDI 27 MAI 1913.

ABONNEMENTS & ANNONCES — A ROUBAIX ..... Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. A TOURCOING ..... Aux bureaux du Journal, rue Carnot, 33. A HOUPLINES ..... Chez M. Pierre Lamagie, rue de la Station. A TOURCOING ..... Chez M. Vandenberghe, rue Saint-Jacques, 7. A PARIS ..... Chez les agences de publicité. En vente à Paris dans les kiosques des Gares et principaux Kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN — TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages — BUREAUX & RÉDACTION ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 654 et 1070 TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240 — TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS — Roubaix-Tourcoing, la Banlieue et les Départements { Trois mois ... 5 francs; Six mois ... 9 —; Un an ... 16 —. Les autres Départements et l'Étranger, le prix en sus. AGENCE PARTICULIÈRE : 8, PARIS, 20, RUE VIVIENNE

Les Menées antimilitaristes : Les Perquisitions à Paris et en Province

LA QUESTION SCOLAIRE A LA CHAMBRE : UN CONTRE-PROJET DE M. ROCHE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les Projets de loi scolaire

M. J. ROCHE DÉFEND SON CONTRE-PROJET

Paris, le 26 mai.

La séance est ouverte, à deux heures 15, sous la présidence de M. Deschanel.

On valide l'élection de M. Meunier-Surcouf, à Saint-Brieuc.

LES CHEVAUX DESTINÉS A LA BOUCHERIE

Puis on aborde la discussion du projet modifiant le régime douanier des chevaux destinés à la boucherie. Le droit d'entrée est réduit de 150 à 50 francs.

Par 507 voix contre 32, le projet de loi est adopté.

LA QUESTION SCOLAIRE

La Chambre reprend ensuite le débat sur la défense laïque.

La Chambre, on s'en souvient, dans sa séance du 8 mars, avait déclaré close la discussion générale.

M. Dessoye, *rapporteur*, réclame l'urgence.

M. Aynard s'élève contre l'urgence. Il estime qu'elle ne devra être prononcée qu'après deux ou trois lectures du projet. (Protestations à l'extrême-gauche et à gauche.)

M. Aubriot. — Nous pourrons en dire autant pour la loi de trois ans.

M. Aynard. — Les déclarations d'urgence sont trop aisées vraiment. Jamais une demande d'urgence ne fut moins justifiée, car il s'agit d'un projet de loi qui, plus que tout autre, est sujet à controverse. (Applaudissements au centre.)

Mais le président du Conseil se lève pour appuyer en quelques mots la motion d'urgence quand M. Aynard déclare ne pas insister. Cependant les gauches déposent une demande de scrutin sur l'urgence prononcée par 410 voix contre 126.

Le contre-projet de M. Roche

On passe à l'article premier. Mais tout d'abord il faut statuer sur le contre-projet de M. Jules Roche :

Article unique. — *L'enseignement est libre. Les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction et des sociétés libres pour concourir au progrès des sciences, des lettres et des arts.*

M. Jules Roche combat le projet en discussion dont le caractère dominant, dit-il, est de supprimer la liberté de l'enseignement qui est un droit.

L'orateur fait ensuite l'historique de l'instruction en France sous Louis XIV et après la Révolution. A l'Assemblée nationale, dit-il, un orateur a dit un jour : Tout homme a le droit d'enseigner ce qu'il sait et même ce qu'il ne sait pas. Cet orateur est Mirabeau.

A droite : Ce doit être un réactionnaire.

Sous la Convention, continue M. J. Roche, Danton qui est républicain, je crois, a proposé un amendement en faveur de la liberté de l'enseignement et de la libre ouverture des établissements particuliers d'instruction. M. J. Roche cite également Robespierre parmi les partisans de la liberté de l'enseignement.

M. Jules Roche. — L'enseignement est un droit individuel ou un droit régalien. L'ancienne monarchie en avait fait un droit regalien. Par les articles 7 et 8 de l'édit de Nantes, Louis XIV affirmait le droit de diriger l'éducation et le salut des enfants. L'école catholique comme la religion catholique, devenait obligatoire et unique. Une série de dispositions qui se complétèrent les unes et les autres au cours des années suivantes établirent ce droit régalien de l'Etat en matière d'enseignement. Il s'accompagnait d'ailleurs de la prison, voire de la peine de mort. Dès lors que le législateur revendique le droit de diriger l'éducation des enfants, il a celui de prendre toutes les mesures que commande ce principe. Il doit en être de même pour vous, messieurs, si au nom d'une autre idée que celle qui faisait agir Louis XIV, vous estimes qu'à vous seuls est dévolu le droit d'enseigner. Il vous appartiendra de prendre également l'initiative d'une législation analogue à celle qui s'est exprimée en 1686. Et si vous nous faites grâce de la peine de mort, nous vous devrons des remerciements. (Applaudissements au centre.) Au système régalien s'oppose le système individuel que consacre la Révolution par la voix de Mirabeau et de Condorcet en matière d'enseignement. (Très bien à l'extrême-gauche.)

M. Lauche. — Nous aussi nous demandons la liberté d'enseigner.

M. J. Roche. — Eh bien, il faudra voter avec nous. (Applaudissements au centre et à droite.)

La convention tout entière avec Lakanal, Grégoire et Danton, persista dans cette thèse de liberté et le 5 nivose, an 2, la Convention votait la fameuse loi dont l'article premier est ainsi conçu : *L'enseignement est libre.* Or, mon contre-projet n'est qu'un article premier de cette loi de l'an 2. (Vifs applaudissements au centre et à droite. Mouvements à gauche.) A vous de choisir entre la législation résultant de l'édit de Nantes et celle de la convention. (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

M. Buisson, président de la Commission, veut répondre.

M. J. Roche. — Non ! non ! Je ne vous permets pas de m'interrompre.

Donc, la question se pose ainsi. Ou vous êtes pour la liberté avec la convention ou vous êtes contre elle avec Louis XIV. (Exclamations et bruit à gauche.)

M. Buisson. — Ce n'est pas exact.

A gauche : Nous sommes pour la liberté contrôlée.

M. de Baudry d'Asson. — Vive la liberté !

M. J. Roche. — Et quand enfin la convention mit par pied la constitution, elle y inséra un article 300 ainsi conçu :

Les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction et des sociétés libres pour concourir au progrès des sciences, lettres et arts.

Ces articles, je me borne aussi à le reprendre purement et simplement. La liberté de l'enseignement fut conformément à l'article 69 de la charte de 1830 organisée par la loi de 1833 d'abord pour l'enseignement primaire. La Révolution de 1848 proclame, elle aussi, par l'article 9 la liberté de l'enseignement sous la surveillance de l'Etat. (Interruptions à gauche et à l'extrême-gauche.)

M. Buisson. — Veillé la surveillance de l'Etat. (Interruptions au centre.)

M. J. Roche. — Qu'est-ce donc ? Cela ne va-t-il pas de soi, la surveillance de l'Etat en toutes choses ? Y a-t-il un droit, quel qu'il soit, qui ne trouve de limite, ne serait-ce dans le droit égal du voisin ? Il s'agit simplement de savoir si l'on est de bonne foi et si, quand on parle de liberté, on entend l'étouffer ou la défoncer. (Très bien au centre et à droite.) Cette idée de liberté qui fut celle de la Révolution, de la Convention, de la Monarchie de Juillet de 1848 des révolutions de 1830, fut aussi celle des fondateurs de la troisième République et des organisateurs de l'enseignement public ; vous en savez quelque chose, n'est-ce pas M. Buisson ? Nous avons travaillé ensemble et ce que je prétends défendre ici, c'est le patrimoine, l'œuvre des républicains. (Très bien au centre.)

Et l'orateur de rappeler quelques-uns des plus *manquants signataires de notre législation* de 1881, MM. Clemenceau, Louis Blanc, Clovis Hughes, Locroy, Pelletan, Raspail, Daumais, Tony-Révillon, Lanessan, etc.

M. de Lanessan. — Je voterai d'ailleurs votre amendement. (Très bien au centre.)

M. Roche. — Je n'en attendais pas moins de vous. Je n'ai jamais douté de votre fidélité à vos idées. (Applaudissements sur divers bancs.)

L'orateur, indisposé, demande ici une suspension de séance.

La séance est reprise à 5 h. 30.

M. J. Roche étant fatigué, la suite du débat sur la défense laïque est remise à mardi.

La parole est au ministre de la Guerre au sujet du règlement de l'ordre du jour.

M. Etienne. — J'ai l'honneur de demander la mise à l'ordre du jour de la séance de mardi, le projet relatif à l'engagement de dépense d'une *somme de 440 millions*, en vue d'assurer l'exécution des mesures que comporte le maintien de la classe.

M. Benazet. — La Commission appuie cette demande. *Elle ne soulève* aucune objection.

La séance est levée à 5 h. 35. — Séance mardi à 2 heures.

LES BRAVES GENS

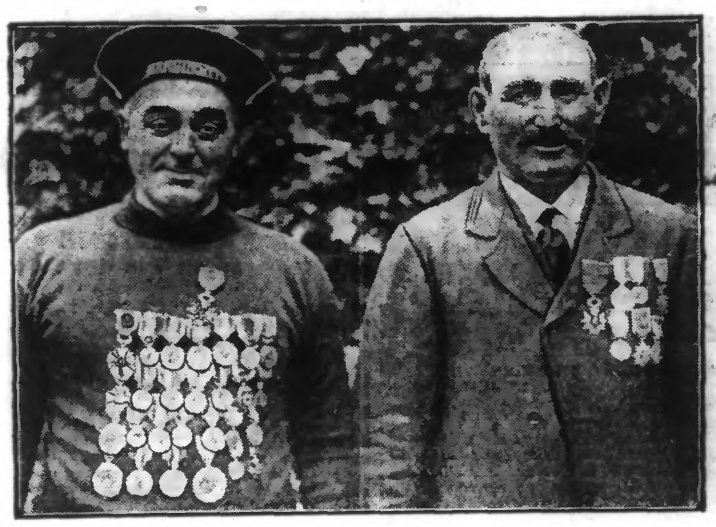

DEUX SAUVETEURS

M. Delannoy, de Calais — M. Demange, de Marseille

LES QUOTIDIENNES

Avant la Bataille

Le discours de Montdidier complète le discours de Caen. MM. Barthou et Klotz ont dit, en somme, la même chose, mais ils l'ont dite différemment.

L'accord semble donc régner au sein du ministère sur les deux questions qui passionnent l'opinion : la réforme électorale et les mesures militaires. Et ceci mettra fin, sans doute, aux racontars de ceux qui, dans leur impatience de ramasser les portefeuilles, parlent de crise et de successions.

Le ministre de l'Intérieur a rendu, dimanche, au scrutin d'arrondissement, l'hommage ému que l'on doit aux défunts. Il a rappelé les services passés, les « éminents services », pour arriver tout de suite à proclamer que le maintien de ce régime ancien « serait périlleux ». Le Sénat et la Chambre trouveront sans doute une formule nouvelle qui ralliera la majorité républicaine. En tous cas, M. Klotz estime qu'il est loyal de faire vite pour donner aux partis le temps de s'organiser en vue de la prochaine lutte.

Tout cela, certainement, est un peu « flou ». Mais si l'on tient compte de la situation extrêmement délicate du gouvernement et des chausse-trapes que les adversaires du Cabinet multiplient sous les pas de ses membres, on est obligé de reconnaître que les déclarations du ministre de l'Intérieur ne sont pas dépourvues d'une certaine franchise.

Bien entendu, je leur préfère celles qui ont trait à la loi de trois ans. Ici, l'orateur a été plus précis, plus catégorique. Il a rempli, comme M. Barthou à Caen, tout son devoir patriotique. Et dans les circonstances présentes, en face des hurlements des socialistes et des gémissements des radicaux, il faut du courage pour affirmer les vérités les plus élémentaires.

Malgré la conjuration de Berne, qui a réuni, sous un prétexte pacifique, les éléments jacobins et révolutionnaires du Parlement en un nouveau Bloc, M. Klotz n'a pas hésité à dire à tous ses anciens amis politiques qu'ils se trompaient. Il a flétri, en termes énergiques, l'odieuse conduite de leurs alliés, les socialistes. Et il n'a même pas cherché, par une interprétation académique du mot antipatriote, à faire une distinction entre les ennemis de l'armée.

Souhaitons que le gouvernement se présente avec ces mêmes idées, devant la Chambre, au jour du grand débat. Son union, sa fermeté et sa décision feront sa force. Il importe peu, en vérité, que les unifiés crient, protestent et s'indignent, si le pays applaudit et approuve.

Maurice Aubert.

LA SITUATION FINANCIÈRE

L'ÉQUILIBRE DES Budgets de 1912 et 1913

196 millions d'impôts nouveaux

Paris, 26 mai. — M. Charles Dumont, ministre des finances, a été entendu cet après-midi par la commission du budget. Il a donné communication des ressources auxquelles il proposait de recourir pour mettre en équilibre le budget de 1913 et celui de 1914.

Sur les 200 millions de recettes en chiffres ronds qu'il se propose de créer, M. Charles Dumont en demande 170 environ à de simples redressements de taxes lesquelles se décomposent ainsi :

ALCOOL

Taxe existante de 220 francs par hectolitre sera frappée d'un décime additionnel qui portera la taxe à 242 francs. Produit	23.000.000 00

ABSINTHE

En outre du décime indiqué ci-dessus, l'absinthe paiera, au lieu de la surtaxe actuelle de 50 francs, une surtaxe de 100 fr., produit évalué à...	10.000.000 00

ENREGISTREMENT

1° **Apport personnel** des futurs époux dans les contrats de mariage taxé de 0,25 0/0 actuelle sera doublée. Produit	3.120.000 00
2° **Effets de commerce**, négociables ou non négociables. Tarif du droit de timbre, 0,65 0/0, porté à 10 0/0. Produit	22.000.000 00
3° **Permis de chasse :** Part de l'Etat portée de 18 à 20 francs, ce qui mettra le permis à 30 francs au lieu de 28 francs. Produit	1.000.000 00
4° **Contrats d'assurances sur la vie et de rente viagère, passés par les sociétés et les assureurs :** Une taxe annuelle et obligatoire de 1,25 0/0, représentant des droits d'enregistrement. Produit	4.800.000 00
5° **Impôt sur le revenu des valeurs mobilières :** Sera porté de 4 à 5 0/0 sur les actions et obligations, et de 8 à 10 0/0 sur les lots et primes de remboursement. Produit	28.000.000 00
6° **Droit de transmission sur les titres au porteur :** De 0,25 à 0,50 0/0. Produit	17.000.000 00
7° **Valeurs étrangères :** Le timbre de 2 0/0 à l'émission des valeurs étrangères porté à 3 0/0. Produit	15.000.000 00
8° **Le principal des droits d'enregistrement**, sauf de ceux frappant les mutations immobilières à titre onéreux et de ceux supportant les surélévations ci-dessus indiquées, sera majoré d'un décime additionnel, de façon à porter de 2 décimes 1/2 à 3 décimes 1/2 le montant du décime additionnel actuellement perçu. Produit	51.300.000 00

MINES

Une taxe de 20 0/0 sur la part du bénéfice net réalisé par les concessionnaires de houille au-delà d'un bénéfice net de 1,50 par tonne. Produit	9.000.000 00

LAMPES ÉLECTRIQUES

Impôt à la fabrication. Produit	1.500.000 00

CINÉMAS

Une taxe de 0,10 par mètre de film cinématographique. Produit	5.500.000 00

BANQUE D'ALGÉRIE

Modification du taux de l'intérêt versé par la Banque d'Algérie pour le compte-courant du Trésor	780.000 00
Total	195.900.000 00

CHOSES & AUTRES

Au Pré-Saint-Gervais.

— Alors, cette grande manifestation ?

— Des clairons, des tambours, des drapeaux et des hommes par groupes occupant le terrain.

— Oui, un défilé antimilitaire.

***

Dans le cabinet du ministre :

— A ce que vous me demandez, je suis forcé de répondre : impossible, mille regrets. Je ne puis en ce moment disposer d'aucune décoration du Mérite agricole...

— Cependant, j'ai des titres incontestables !

— Certes, mais le poireau est hors de prix...

LES 3 ANS & LE MAINTIEN DE LA CLASSE

Le Gouvernement contre les Antimilitaristes

On PERQUISITIONNE A PARIS & DANS TOUTE LA FRANCE

A la C. G. T. -- A la Bourse du Travail
Chez les militants. -- En province. -- Les documents saisis

Les Incidents militaires : Les sanctions. - Les Projets militaires devant la Chambre

Paris, 26 mai. — Comme nous l'avons annoncé la nuit dernière le gouvernement s'est tardivement décidé à perquisitionner soit à Paris, soit en province aux divers sièges des organisations révolutionnaires et antimilitaristes et au domicile des auteurs, depuis longtemps connus, de la propagande abominable en faveur de l'indiscipline, de la révolte et de la désertion.

A l'avance, on peut supposer qu'elle ne produiront pas grand-chose. Depuis plusieurs jours, en effet, les organisateurs de la révolte dans les casernes s'attendent à recevoir la visite de la police; ils ont eu largement le temps de mettre tous les papiers compromettants à l'abri et n'eussent-ils pas eu cette élémentaire prudence, la nouvelles des perquisitons projetées a été connue assez tôt dans la nuit pour que leurs commis aient pu les avertir.

On signale même que des télégrammes de la C.G.T. à ses affiliés les avertissant des perquisitions, ont été expédiés presqu'en même temps que les dépêches officielles du parquet les ordonnant.

Il est donc fort à craindre que l'opération ne sera qu'une fâcheuse comédie.

Les Perquisitions

M. Drioux, juge d'instruction, avait décerné, dimanche soir, une trentaine de mandats de perquisition pour Paris et la banlieue; 88 commissions rogatoires avaient été envoyées en province.

Toutes ces mesures étaient prises en vertu de la loi du 29 juillet 1894, relative à la répression des provocations de militaires à la désobéissance ou à la révolte.

A Paris

A LA C.G.T.

Paris, 26 mai. — MM. Guichard, chef de la sûreté; Lacombre, le chef de la deuxième brigade; Poncet et Daru, commissaires aux délégations judiciaires, accompagnés de M. Vaissières, commissaire de police du quartier Saint-Louis se sont présentés à la C.G.T. ce matin à 5 h. 30. Ils étaient escortés d'une dizaine d'agents de la sûreté, de nombreux agents de police en uniforme et des agents cyclistes avaient été postés rue Grange-aux-Belles.

Seul, le concierge de la C.G.T. se trouvait présent à l'arrivée des magistrats. Un ouvrier serrurier fut requis pour ouvrir les tiroirs des bureaux dont le commissaire de police a fait une perquisition en règle. L'opération a duré près de trois heures. Le magistrat a saisi 25.000 cartes postales protestant contre la loi de trois ans; divers papiers, des brochures, des lettres, tous ces documents furent emportés. Il fallut plusieurs automobiles.

Les scellés ont été apposées sur le coffre-fort. A neuf heures l'opération était terminée. Comme il n'y avait encore personne d'arrivé à la C.G.T. et que les secrétaires étaient probablement retenus par les perquisitions qu'on faisait à leur domicile particulier, M. Vaissières, en se retirant dit au concierge qu'il reviendrait dans une heure. A 10 heures le commissaire revint pour briser les scellés. Il trouva alors M. Jouhaux, secrétaire général de la C.G.T.; Bled, secrétaire de l'Union des Syndicats et Minot, de l'Union des Syndicats. Ce dernier interpella le commissaire : « Vous auriez pu, au moins, nous prévenir de votre visite, vous n'auriez pas eu besoin ainsi du concours d'un serrurier.

— Nous n'avons pas le choix des heures pour instrumenter, répartit le magistrat, en souriant et les scellés furent brisés.

Mais le coffre-fort ne contenait qu'une somme d'argent insignifiante. Le magistrat quitta la C.G.T. vers 11 heures sans incident.

A LA BOURSE DU TRAVAIL

Paris, 26 mai. — C'est, à 5 heures, que MM. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, Niclausse, Court et Lefils, accompagnés d'un serrurier se sont présentés à la Bourse du Travail où ils ont été reçus par M. Jacquelin, régisseur, qui dut être réveillé. Les bureaux étaient fermés. Les magistrats ont fait ouvrir les portes des bureaux et syndicats.

Successivement furent inventoriés les bureaux des syndicats des charpentiers en bois et en fer, des monteurs électriques, des terrassiers, des maçons.

Les magistrats ont fouillé partout et ont saisi toutes les lettres et brochures antimilitaristes qui se trouvaient dans ces bureaux.

M. Court a fait une perquisition dans les bureaux du Syndicat des terrassiers; il a saisi des talons de mandats adressés à des militaires et la comptabilité et un lot de brochures contre la loi de trois ans et des lettres émanent de militaires. L'opération a demandé 2 heures 30; elle n'était pas encore terminée lorsque la Bourse du Travail fut ouverte à sept heures. Les syndicalistes commençaient à arriver; ils se sont élevés avec énergie contre les mesures dont ils étaient l'objet, mais sans toutefois se livrer à aucune manifestation d'hostilité. En arrivant dans leurs bureaux ils ont trouvé leurs papiers épars, mais jusqu'à présent ils se refusent à tout interview et manifestent seulement avec une certaine violence, leur déception. Tous les papiers saisis ont été mis sous scellées et transportés *directement dans le cabinet de M.* Drioux, juge d'instruction.

DANS LES SYNDICATS

M. Valette, directeur de la brigade mobile, est allé au syndicat des ajusteurs-mécaniciens, rue Fontaine-au-Roi, où il a recueilli de nombreux documents utiles à l'instruction.

M. Daru, commissaire aux délégations judiciaires, s'est présenté dans les bureaux de MM. Lefbevre, secrétaire des bijoutiers diamantaires; Mouliniers, secrétaire des bâtiments; Bled, secrétaire de l'Union de syndicats de la Seine.

M. Lofiel, directeur du service des garnis, s'est rendu au syndicat des ravaleurs, 60, rue Houveau. Il a découvert des documents très intéressants.

M. Guichard, chef de la Sûreté, a, de son côté, perquisitionné dans les bureaux des inscrits maritimes, de l'alimentation et des métallurgistes. Les documents saisis dans ces bureaux sont de peu d'importance.

Dans les organisations anarchistes

A « LA VIE OUVRIÈRE »

M. Vaissières s'est rendu aussi quai de Jemmappes, au siège de la « Vie Ouvrière ». Les bureaux sont situés dans une boutique, et comme il n'y a pas de concierge, on a eu recours à un serrurier pour ouvrir la porte. M. Monate, directeur de la revue, était absent.

Plusieurs brochures antimilitaristes ont été emportées par le magistrat, notamment « Patrie, Guerre et Caserne », par Charles Albert, et un recueil des « temps nouveaux » contre la loi Millerand.

A LA FÉDÉRATION COMMUNISTE ANARCHISTE

M. Soulières, commissaire de police, s'est présenté à la Fédération communiste anarchiste, où il a également saisi des documents intéressants.

Ces documents sont des brochures, affiches, lettres, émanant de soldats. M. Soulières a saisi comme pièces importantes, la comptabilité du « Sou du Soldat », des affiches relatives à un prochain meeting, des brochures néomalthusiennes.

En Province

Paris, 26 mai. — Des perquisitions semblables à celles qui ont eu lieu ce matin à Paris, ont été opérées, sur mandat du parquet de la Seine, dans 88 villes de province. Ces opérations ont amené la découverte de documents antimilitaristes, de placards, de lettres de remerciement expédiées par des soldats, et établi la participation de la C.G.T., des syndicats affiliés du *Sou du Soldat* aux récents événements militaires.

A NANCY

Des perquisitions ont été opérées ce matin à 5 heures, chez le secrétaire de l'Union des syndicats, chez le secrétaire d'un groupe d'amis d'un journal syndicaliste, chez divers militants affiliés à la C.G.T., chez des anarchistes connus et chez quelques typographes. On ignore encore le résultat de ces opérations. De leur côté, plusieurs inspecteurs de la 15e brigade mobile se sont rendus dans les agglomérations de Ludre, Neuves-Maisons et Chavigny, où habitent de nombreux anarchistes englobés dans la population minière de ces trois communes. Enfin des inspecteurs de la brigade mobile sont encore partis pour les Vosges, pour se mettre à la disposition du sous-préfet de Saint-Dié.

A MARSEILLE

Marseille, 26 mai. — Au cours de la perquisition faite à la Bourse du Travail, on a trouvé de nombreuses lettres concernant le *Sou du Soldat*, des brochures, des affiches antimilitaristes. La perquisition a en outre amené la découverte, dans le bureau n° 7 de la Bourse du Travail, de 16 imprimés et formules à l'usage de l'armée et provenant des bureaux de la place de Marseille ou de l'état-major du 15e corps d'armée.

A BREST

Brest, 26 mai. — Les militants anarchistes et libertaires ont reçu, ce matin, la visite des commissaires de police, qui ont saisi chez eux tous les documents ayant trait aux récents événements militaires. On a également perquisitionné au *Cri du Peuple*, l'organe de M. Goude, député, et de M. Masson, maire de Brest. A la Bourse du Travail, on a découvert des uniformes militaires.

A LILLE

A neuf heures du matin, la police se présenta chez plusieurs militants socialistes, au *Travailleur* et à l'Union de Lille.

Quand M. Sevé, commissaire du 3e arrondissement, se présenta au domicile de M. Saint-Venant, rue Saint-Augustin, le secrétaire général, de la fédération des syndicats et de la section lilloise du parti socialiste dit en souriant : « Je vous attendais ».

Ne possédant aucun papier compromettant, je n'ai pas à redouter votre perquisition; et les bureaux de la Bourse du Travail vous seront largement ouverts. Rien n'y a été changé et aucun papier n'a été détruit.

Le magistrat a saisi quelques papiers qui seront dépouillés par le juge d'instruction, mais qui, paraît-il n'auraient aucune importance.

MM. Saint-Raimond, Sevé et Broux, commissaire de police se présentaient, en même temps, à l'Union de Lille, rue d'Arras, où sont installés la plupart des bureaux des syndicats ouvriers, des diverses organisations socialistes et du journal « Le Travailleur ». Un grand nombre de papiers furent saisis parmi lesquels se trouvent une vingtaine de lettres écrites par des militaires à M. Franc, secrétaire du Syndicat de la fonderie. D'autres visites furent également opérées en des domiciles particuliers. Tous les papiers saisis seront examinés par M. Delalé, juge d'instruction, qui prendra telle décision utile.

A ROUBAIX

UNE PERQUISITION RUE BERNARD

En exécution d'une commission rogatoire délivrée par M. Delalé, juge d'instruction à Lille, la police de Roubaix s'est occupée, lundi après-midi, des menées antimilitaristes.

M. Faisant, commissaire de police du 3e arrondissement, accompagné de sept agents de sûreté et de sept agents de police en tenue, s'est rendu, vers 4 heures, au siège du groupement libertaire de Roubaix, chez M. Berenger, débitant de boissons et imprimeur, rue Bernard, 104. Le magistrat a opéré une perquisition.

Cette formalité a amené la découverte et la saisie de divers documents antimilitaristes, notamment une chanson se rapportant à la manifestation du Pré-Saint-Gervais.

M. Faisant a rédigé un procès-verbal de perquisition et de saisie et a transmis la procédure au parquet de Lille.

Roubaix n'étant pas ville de garnison, on n'escomptait guère, en haut lieu, trouver de documents se rapportant aux incidents militaires de ces derniers jours.

A TOURCOING

ON PERQUISITIONNE CHEZ LES ANARCHISTES

A Tourcoing, des perquisitions ont été opérées, lundi après-midi, chez divers anarchistes connus, notamment chez les citoyens Knockaert et Duquesne, rue Saint-Blaise.

Ces opérations étaient dirigées par M. Meynier, commissaire de police. Aucun document intéressant n'a été saisi.

On n'a pas perquisitionné à la Maison du Peuple ni à la Bourse du Travail.

L'IMPRESSION dans les milieux socialistes et syndicalistes

Les PROTESTATIONS de l'« HUMANITÉ »

Paris, 26 mai. — L' « Humanité » a publié, cet après-midi, une édition spéciale, portant d'immenses titres en manchette. « Un coup de force du gouvernement; pour servir ces machinations, il fait violer quatre-vingts domiciles ».

Dans un filet où il accuse le gouvernement de folie, M. Jaurès écrit :

Et que peuvent trouver ses policiers ? Quelques listes de soldats recevant des mandats syndicaux, mais c'est un fait public, officiel, légal. Quelques lettres où des soldats se plaignent des conditions de couchage que leur impose l'affluence artificiellement provoquée d'engagés et de volontaires. Mais y a-t-il là le moindre délit et prétend-on séparer tout à fait l'armée du pays....

Les ministres sont si bien des violateurs de la loi que nous les défions de formuler le maintien de la classe et un décret précis qui ouvrirait contre eux recours devant le Conseil d'Etat.

Dans un autre endroit, on déclare que l' « Humanité » avait été prévenue qu'une perquisition aurait lieu dans ses bureaux, mais que cette perquisition n'a pas eu lieu.

Un peu plus loin, on dit que les opérations d'aujourd'hui sont les premières conséquences de l'entrevue Poincaré-Clemenceau.

CHEZ LES SYNDICALISTES

Les perquisitions de ce matin à la Bourse du travail et aux bureaux de syndicats, n'ont pas produit une très grosse émotion. Depuis quelques jours, toutes les organisations étaient prévenues. Néanmoins, on déclare que dans un seul syndicat, celui du Bâti-